

Règlement du concours de photographies « Roseau d'Or 2026 »

Article 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le concours de photographie « Roseau d'Or » est organisé pour la treizième année par Pro Natura, au Centre Pro Natura de Champ-Pittet, désigné ci-après comme organisateur. La date limite d'envoi des photographies est fixée au 30 septembre 2026 à minuit (date d'envoi du courriel faisant foi).

Le concours respecte la charte des concours équitables www.concours equitable.com, particulièrement attentive au respect des droits d'auteurs et demande aux participant.es d'appliquer la charte éthique de l'Association suisse des photographes et cinéastes naturalistes [charte éthique – Association Suisse des Photographes et Cinéastes Naturalistes](#)). Les résultats du concours seront présentés le 1^{er} novembre lors de la remise des prix. La manifestation a lieu au Centre Pro Natura de Champ-Pittet.

Article 2 - OBJET DU CONCOURS

THÈME DU CONCOURS 2026: thème libre (cette année pas de thème imposé)

Le concours propose 3 catégories :

- Catégorie 1 : Le *prix du Roseau d'Or* récompense la plus belle photographie nature prise exclusivement sur le domaine de Champ-Pittet durant l'année 2026.
- Catégorie 2 : Le *prix artistique* récompense la plus belle photographie nature *artistique* prise exclusivement en Suisse romande durant l'année 2026.
- Catégorie 3 : Le *prix Jeunesse* récompense la plus belle photographie nature prise exclusivement en Suisse romande durant l'année 2026 par les participants de moins de 17 ans.

Cette année nous proposons également un prix du public pour chaque catégorie. Les photos seront publiées sur notre site internet du 1 au 15 octobre et le public aura la possibilité de voter pour sa photo préférée dans chaque catégorie.

Les photos prises du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026 sont acceptées.

Article 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux photographes de tous les âges (exceptée la catégorie Jeunesse) et de toutes les nationalités, à l'exception des salariés de Pro Natura et des membres du jury.

Chaque photographe peut envoyer 2 photos maximum, 1 différente par catégorie (donc concourir à 2 catégories).

La participation au concours est gratuite.

L'utilisation de l'IA pour générer ou retoucher des images n'est pas autorisée pour ce concours.

Article 4 - ENVOI DES PHOTOS

La photographie (ou les deux) doit être envoyée au format .jpg de qualité supérieure.
L'image peut être recadrée mais avec une dimension minimale de 4000 pixels sur le côté le plus long, ceci sans « gonflage » du fichier. Le transfert du fichier se fera via la plateforme suisse web d'échange www.swisstransfer.com/fr.

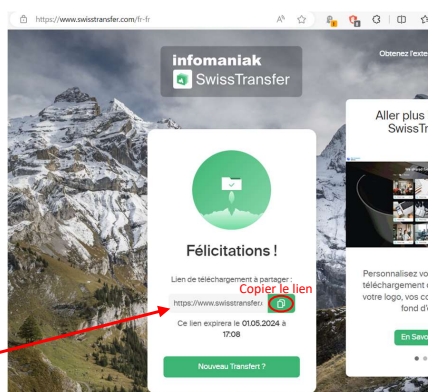
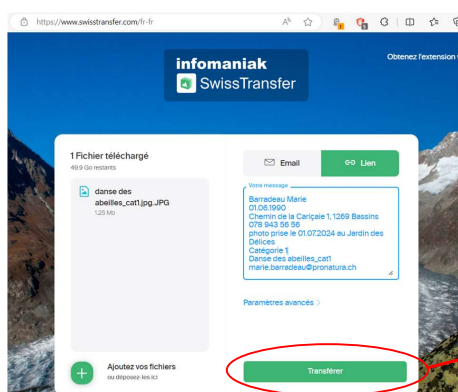
Marche à suivre :

- Se rendre sur la plateforme gratuite www.swisstransfer.com/fr
- Charger votre/vos image/s depuis votre ordinateur sous
« Cliquer pour ajouter vos fichiers ».
- Votre fichier doit être nommé ainsi : « titre_cat1.jpg » (ou cat2 ou cat3).
- Sous « Envoyer les fichiers à », sélectionner Lien, copier le lien, et envoyez le *par email* à : «tiffanie.steiner@pronatura.ch ».
- Dans votre message sur la plateforme swisstransfer ET dans votre email, vous devez impérativement donner les éléments suivants :

Concours Roseau d'Or 2026

- Vos nom et prénom
- Votre date de naissance (pour la catégorie 3 Jeunesse)
- Votre adresse postale
- Votre numéro de téléphone
- La date et le lieu de la prise de vue
- Confirmer la catégorie dans laquelle la photo concourt
- Le titre de l'image
- Votre adresse email

Interface swisstransfer.com



Article 5 - DROITS D'AUTEUR

Chaque participant garantit qu'il est l'auteur de la (ou des) photographie(s) envoyée(s). L'organisateur se réserve le droit de retirer, en tout temps et sans délai, une photo qui ferait l'objet d'une contestation de la part d'une personne clairement identifiable. Les auteurs restent tous propriétaires de leur(s) photographie(s).

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les images pour la publication du palmarès, la promotion du concours du Roseau d'Or ainsi que pour la promotion des activités du Centre Pro Natura de Champ-Pittet, ceci sans modification, avec citation des noms des auteurs et dans un but non commercial.

Article 6 - COMPOSITION DU JURY

Le jury officiel est composé de naturalistes et de photographes reconnus.

- Thierry Pellet, directeur du Centre Pro Natura de Champ-Pittet
- Vincent Delfosse, biologiste, photographe et président du comité Clap Nature
- Clément Grandjean, rédacteur en chef de Terre&Nature
- Benoît Renevey, photographe nature
- Antoine Lavorel, photographe

Le jury se réserve le droit de refuser une image qui laisse suspecter des pratiques irrespectueuses envers la nature ou contraires à l'éthique et à la morale. Il juge les photos selon 3 critères de qualité : l'esthétique, l'originalité et la technique. La dimension artistique est particulièrement prise en compte pour la catégorie artistique.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 - ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats du concours seront avertis personnellement par courriel.

Les résultats du concours seront proclamés officiellement lors de la remise des prix *le 1^{er} novembre 2026* à Champ-Pittet.

Article 8 - PRIX

Les prix récompenseront les auteurs de la meilleure photo de chaque catégorie :

Prix du jury:

Prix Roseau d'Or: Une paire de jumelles Swarovski Optik 8x25 d'une valeur de CHF 870.- sponsorisé par Optique Piguet à Yverdon-les-Bains et Swarovski Optik swarovskioptik.com

Prix artistique: Dotation de 500.- sponsorisé par Schmid Mawera SA, pour la meilleure photographie nature, prise exclusivement en Suisse romande en 2026 avec une dimension artistique.

Prix Jeunesse: Dotation CHF 200.- sponsorisé par Sprint votre imprimeur SA, à Yverdon-les-Bains votreimprimeur.ch

Prix du public:

Prix Roseau d'Or : Une paire Opticron Traveller ED 8x32 Concept-Terrain d'une valeur de CHF 429.- Sponsorisé par Optique Perret à Genève

Prix artistique: prochainement disponible

Prix Jeunesse: CHF 200.- sponsorisé par Sprint votre imprimeur SA, à Yverdon-les-Bains Votreimprimeur.ch

Les photos lauréates et 3 coups de cœur du jury seront exposés en extérieur à l'occasion de la remise des prix au Centre Pro Natura de Champ-Pittet le 1 novembre 2026 et tout au long de la saison 2027.

Le concours bénéficie d'un partenariat médias avec le Journal Terre & Nature, qui annoncera le concours et publiera sur une pleine page les 9 photographies, dont les lauréats.

Article 9 - RESPONSABILITES

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucun problème lié au déroulement du concours.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Le présent règlement et toute participation au concours sont soumis au droit suisse exclusivement.

Commenté [TP1]: Cela fait 12 photos cette année, right? Tu as anticipé par rapport à la place? Ou on diminue les coups de cœur à 3?



Article 10 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature sans préavis.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Vers. 01.05.2026